

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2023

Délibération n°2023-07 : attribution de subventions dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

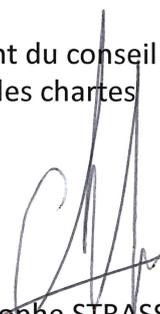
Vu l'avis favorable rendu par la commission FSDIE réunie le 9 mars 2023,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 mars 2023, approuve l'attribution des subventions au bénéfice des projets suivants dans le cadre du FSDIE :

- Projet « Buffet des parrainages », porté par le BD2E, à hauteur maximale de 200€ ;
- Projet « Bal de l'Ecole », porté par le BD2E, à hauteur maximale de 3000€ ;
- Projet « Journée annuelle », porté par l'ADEMEC, à hauteur maximale de 1000€.
- Projet « Journée d'études des jeunes chercheurs », porté par Chroniques Chartistes à hauteur maximale de 750€.

Nombre de votants : 21
Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 2

Le président du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes


Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00